



HAUT du THEM - CHÂTEAU LAMBERT

Mairie : 3, rue de la Vierge

70440 HAUT du THEM Tel. 03.84.20.40.84 Fax 03.84.63.86.80

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 25 octobre 2016

Étaient présents :

Mr CLAUDEL Hubert, Maire, Mme, Mrs VALDENNAIRE Sylviane, LAMBOLEY Claude, GENEY Jean-Michel, adjoints,
Mme, Mrs ZWILLER Marie-Michèle, DAVAL Jean-Luc, GALMICHE Daniel, conseillers délégués aux adjoints,
Mme PEREAUX Laurence, conseillère municipale.

Absent ayant donné pouvoir : Mr TOTTOLI Denis qui a donné pouvoir à Mme VALDENNAIRE Sylviane

Absentes : Mmes GALLET Aurore, LACHERY épouse HERAULT Charlotte.

Secrétaire de séance : Mr GENEY Jean-Michel

Mr le Maire fait part au conseil municipal que depuis le dernier conseil, il n'y a pas eu de mariage ni de décès.

Il informe le conseil municipal de la naissance de Luc DAVAL le 21 septembre 2016, fils de Sophie ROY et de Julien DAVAL, adjoint technique à la commune de Haut du Them - Château Lambert, habitant 4, route des Châteaux.

Il renouvelle ses félicitations aux parents et tous ses vœux de bonheur et santé.

Délibération 2-2016/10/036 : Assiette et destination des coupes 2017 :

Le conseil municipal approuve l'assiette et destination des coupes 2017 dans les parcelles 3 - 4 et 7, décide de vendre par les soins de l'ONF les résineux, les hêtres, feuillus et chablis de ces parcelles ainsi que la vente de gré à gré les produits de faible valeur des parcelles 1 à 15.

Délibération 2-2016/10/037 : Participation aux frais des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) :

Le conseil municipal accepte de participer aux frais des NAP des enfants de Haut du Them - Château Lambert scolarisés à l'école de Servance pour un montant de 4 405.51 € pour l'année scolaire 2015/2016.

Il sollicite être davantage consulté au préalable par la commune de Servance pour la prise des décisions concernant les NAP.

Délibération 2-2016/10/038 : Convention de participation financière aux frais de scolarité :

Le conseil municipal accepte de participer aux frais de scolarité NAP des enfants de Haut du Them - Château Lambert scolarisés à l'école de Servance pour les années scolaires 2015/2016 - 2016/2017 et 2017/2018 pour un montant de 250 € par élève et autorise le Maire à signer l'avenant 2 à la convention de participation.

Délibération 2-2016/10/039 : Frais de déplacements des employés :

Le conseil municipal autorise le Maire à rembourser les frais de déplacements des employés occasionnés lors des réunions, formations, surveillance du transport scolaire... selon les kilomètres effectués et tarifs en vigueur.

Délibération 2-2016/10/040 : Contrat d'assurance statutaire 2017/2020 :

Le conseil municipal autorise le Maire à signer le contrat de groupe d'assurance statutaire du personnel de 2017 à 2020 à compter du 1^{er} janvier 2017 pour un taux de 7.85 % pour les agents affiliés à la CNRACL et 1.10 % pour les agents non affiliés à la CNRACL.

Délibération 2-2016/10/041 : Subvention à l'association - Partisan 70 :

Le conseil municipal décide d'allouer une subvention de 50 € à l'association Partisan 70, qui participent à notre manifestation de la Libération.

Délibération 2-2016/10/042 : Demande d'approbation d'agendas d'accessibilité programmée :

L'ordonnance présentée le 25 septembre 2014 a modifié les dispositions législatives de la loi du 12 février 2015 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les exploitants des établissements recevant du public doivent déposer un agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP). Cet agenda établit un projet pluriannuel de mise en accessibilité et comporte une analyse des actions nécessaires pour que le ou les ERP objets de l'AD'AP répondent aux exigences selon un programme et un calendrier de travaux, ainsi que des financements correspondants.

Cet agenda permet d'échelonner les travaux sur plusieurs années.

La commune de Haut du Them - Château Lambert s'engage à rendre accessible l'ensemble des ERP (Établissements Recevant du Public) et IOP (Installations Ouvertes au Public) de la commune et à élaborer un Agenda d'Accessibilité pour finir de se mettre en conformité et d'ouvrir l'ensemble des locaux pour tous selon possibilités.

Le conseil municipal autorise le Maire à déposer les dossiers pour chaque ERP et IOP et à prendre toutes décisions, à signer tous les actes ou tous les documents tendant à rendre effective cette décision.

Questions diverses :

CCHVO : Compte rendu du conseil communautaire qui a eu lieu le 24 octobre 2016 à Belmont,

Zones blanches : Une convention a été signée avec Haute Saône Numérique, 2 poteaux vont certainement être installés.

Vu pour être affiché le 31 octobre 2016 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Haut du Them-Château Lambert, le 31 octobre 2016

Le Maire, Hubert Claudel

